RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 04/09/2024 - 7134 - 2017 B 00909 - 830 677 969 - VIEMARSI CONSEIL

EUREX AUDIT

MEMBER OF SFAI

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Lyon-Riom

VIEMARSI CONSEIL

5000 F [redacted]

[redacted]

~~~~~~~~~~~~

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société VIEMARSI CONSEIL, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée
~~~~~~~~~~~~

EUREX AUDIT

MEMBER OF SFAI

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Lyon-Riom

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 26 juillet 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels ont été clôturés au 31 décembre 2023. Les comptes annuels n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité.

Evolution du bilan des deux derniers exercices :

En K€	[redacted]	31/12/2022
Immobilisations [redacted]		0
Immobilisations corporelles	4	4
Immobilisations financières		372
[redacted] OBILISE	459	376
[redacted]	0	0
Clients et comptes rattachés	130	0
Autres créances	34	9
Trésorerie	377	17
ACTIF CIRCULANT	541	26
CCA	5	0
TOTAL ACTIF	1 005	402

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	1	1
Réserve légale	0	0
Autres réserves	165	156
Résultat de l'exercice	479	59
CAPITAUX PROPRES	646	216
Emprunts et dettes financières	196	176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56	
Dettes fiscales et sociales	107	9
Autres dettes	0	0
DETTES	359	185
TOTAL PASSIF	1 005	402

Evolution du compte de résultat au cours des deux derniers exercices :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	[redacted]	72
Autres produits		0
Total des produits d'exploitation	[redacted]	**72**
Autres charges externes	222	18
Impôts et taxes assimilés	21	0
Charges de personnel	407	0
Dotations aux amortissement	1	0
Autres charges	6	0
Total des charges d'exploitation	**657**	**18**
Résultat d'exploitation	**103**	**54**
Résultat financier	**-3**	**14**
Résultat exceptionnel	**424**	
Impôts sur les bénéfices	44	9
Résultat	**479**	**59**

Analyse de la situation au 31 décembre 2023 :

- le capital social de la société s'élève à 1 000 €, il est entièrement libéré,
- les capitaux propres s'élèvent à 645 875 €, dont 479 433 € de résultat positif,
- lors de l'assemblée générale approuvant les comptes, une distribution de 70 000 euros a été décidée,
- le fonds de commerce, de 455 500 euros, a été acquis au cours de l'exercice 2023.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'est pas stipulé d'avantage particulier.

Fait à Saint-Priest en Jarez,
Le 4 septembre 2024

EUREX AUDIT
Florence OGIER

[redacted]

Commissaire aux comptes et à la transformation